

REPONSE DE M. GILLES GIOVANNAGELI

Objet : Nouveau Programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Cher Jean-Christophe, merci pour cette question et rappeler au préalable l'anomalie. Ça a été fait, l'anomalie du bassin de Corse, qui n'est pas adossée à sa propre Agence de l'eau, mais qui dépend de l'Agence de l'eau Rhone méditerranée. Et cette anomalie, elle se traduit notamment par la présidence de l'Agence qui est assumée par la préfète de la région Aura, par un conseil d'administration qui se réunit à Lyon et qui est composé de 38 membres, dont seuls 3 sont représentants de la Corse, et parmi ces 3, le préfet de Corse, qui n'y siège pas, que la commission des aides, puisqu'on parlait des aides, qui se réunit aussi à Lyon, ou Marseille, et bien sûr composée en sous-représentation des membres de la Corse, du comité de bassin de Corse, que les instructeurs qui viennent étudier les dossiers concernant la Corse viennent de France et que donc il n'y a aucune base logistique aujourd'hui de l'Agence de l'eau en Corse.

Je pourrais décliner bien d'autres exemples qui démontrent à la fois le caractère injuste, inéquitable, mais surtout insatisfaisant, en termes de réponses liées aux attentes des acteurs, au 1er rang desquels les collectivités communes et intercommunalités. Alors le fonctionnement des agences, il repose en termes de ressources essentiellement sur les prélèvements, des redevances qui sont faites auprès de tous les usages de l'eau, les usages particuliers, les usages économiques et bien sûr les usages agricoles. Ils sont redistribués vers les territoires à travers des programmes d'intervention.

Jean-Christophe en parlait tout à l'heure, en parlant des moyens alloués à la Corse, il faut savoir que le programme d'intervention de la Corse, il est englobé dans un programme général qui est celui de l'Agence Rhône-Méditerranée-Corse. Donc il n'y a pas clairement un budget à ce jour identifié, spécifique, pour les actions et les projets de Corse. Néanmoins, malgré cela, et malgré ce manque de lisibilité financière, nous avons un certain nombre de certitudes.

La première, c'est que la dotation ou les aides à la Corse ont diminué au fil des ans. Je vous donne quelques exemples. Le ratio lié aux aides et aux redevances, qui était, lors du programme de la période 2007-2012, de 1,7.

C'est-à-dire que lorsque l'Agence prélevait, à travers les redevances, 1 euro, elle renvoyait 1,7 euro pour des actions de soutien à la politique de l'eau en Corse. Pour le programme de la période 2013-2018, nous sommes passés à 1,4. Ce ratio est tombé à 1,4.

Et enfin, pour le dernier programme qui a été cité, le 11e programme, qui courait de la période 2019 à 2024, nous sommes aujourd'hui à 1 pour 1. Pour 1 euro prélevé, il y a 1 euro qui est reversé à la Corse. Donc on voit bien que cette aide qualifiée de solidarité, aujourd'hui, elle est complètement éteinte. Ça, c'est le premier point.

Mais il faut savoir que dans le cadre de l'accord cadre, la collectivité, avec l'Agence, finance, elle aussi, une cote part. Globalement, sur les chiffres dont nous disposons, qui sont ceux de l'Agence de l'eau, et sur lesquels nous avons souvent des discussions, on peut considérer qu'annuellement, sur la période du 11e programme, l'Agence a mobilisé entre 12 et 15 millions annuels, lorsque la collectivité, en contrepartie, mobilisait, sur l'accord cadre, 5 millions par an. Mais comme un certain nombre de besoins qui sont pour nous importants et qui n'étaient pas pris en compte dans cet accord cadre, la collectivité, à travers des fonds d'intervention, comité de massif, dotation quinquennale, fonds spécifiques, rajoutent, bon an mal an, 4 à 5 millions d'euros pour venir financer les opérations, notamment les opérations liées à l'eau et à l'assainissement des territoires ruraux.

Donc aujourd'hui, on est globalement sur cette masse de 25 millions. Est-ce que c'est satisfaisant ? C'est important. Il faut certainement regarder pour améliorer, mais il faut certainement discuter avec l'Agence de l'eau pour rendre plus performant son intervention et plus efficace, et c'est ce que nous avons fait dans la préparation du 12e programme.

Ca a été fait grâce au travail important du comité de bassin et du bureau du comité de bassin, et on doit le dire, avec une écoute particulière du nouveau directeur général de l'Agence, monsieur Murlon, et d'un délégué régional, madame Lièvre, ce qui nous a permis aujourd'hui d'avoir un certain nombre d'avancées obtenues pour le prochain programme 2025-2030. Je veux vous en donner quelques-unes. Ça me paraît nécessaire.

D'abord, la question du programme unique a été remise en cause, et donc on pourra avoir un programme particulier dédié à la Corse et qui prend en compte les particularismes de la Corse. Ça, c'était le point essentiel. Deuxièmement, le zonage d'intervention, le périmètre

d'intervention aujourd'hui lié au financement de l'Agence a été mis en cohérence, puisqu'elle se basait uniquement sur les zones ZRR, ce qui excluait de fait un certain nombre de petites communes, aussi bien de la périphérie Ajaccienne que Bastiaise.

Ca a été corrigé, tout en permettant aux grandes EPCI, je pense à la Capa et à la CAB, de bénéficier de financements à travers ce qui est appelé pour la future programmation des contrats au climat. Sur les priorités de financement, ce qui a été le fondement de nos négociations, nous avons réussi à obtenir de l'Agence de l'eau un certain nombre d'avancées. La première, c'est celle qui relève du financement des communes qui pratiquent le forfait.

En France, aujourd'hui, les agences de l'eau ne financent plus les communes qui sont en forfait. Nous avons obtenu que pour la Corse, il y ait le maintien des financements d'investissement pour ces communes qui représentent 50% des communes de Corse et principalement les plus petites et les communes du rural et de la montagne. Nous avons aussi obtenu, dans le même temps, parce qu'on doit se diriger vers ce qu'on appelle le comptage de l'eau, être capable d'aller vers une méthode d'analyse volumétrique des consommations.

Nous avons obtenu que les compteurs qui étaient exclus aujourd'hui du financement lors du 2e programme, la pose de compteurs, soient à nouveau intégrés dans les financements de l'Agence de l'eau. Ces compteurs, aujourd'hui, faisaient partie des financements spécifiques de la collectivité de Corse et par exemple, ça peut nous emmener à une économie qui peut aller jusqu'à 2 millions par an pour la collectivité de Corse, puisque maintenant, c'est l'Agence qui prendra en compte la pose de ces compteurs. Dans le même ordre d'idées, nous avons obtenu que sur la question de la création et d'extension de réseaux d'assainissement qui étaient exclus des financements de l'Agence de l'eau, notamment pour les petites communes de la ruralité, aujourd'hui, ils sont éligibles au financement de l'Agence de l'eau.

Là aussi, c'est un niveau d'intervention estimé entre 4 et 5 millions qui étaient annuellement pris en charge par la collectivité qui le sera aujourd'hui par l'Agence de l'eau. Enfin, et c'est important, vous en avez parlé tout à l'heure, nous avons obtenu que la politique de stockage, de création de nouveaux stockages, principalement de retenue collinaire, soit aujourd'hui, bien sûr, quand elle sera justifiée, prise en compte aussi par les financements de l'Agence de l'eau. Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, puisque c'était un grand débat que nous avons eu avec les maires, notamment en Chambre des territoires, le prix minimum de l'eau pour l'attribution des aides, ce qu'on appelle le prix plancher, qui nous était imposé, qui était de 1 euro le mètre cube.

Nous avons, grâce à nos négociations, obtenu qu'il soit abaissé pour les petites communes à 0,80, ce qui veut dire qu'à 1 euro, nous avons à peu près 40 % des communes qui n'étaient plus éligibles aux aides de l'Agence puisqu'elles pratiquaient un prix de l'eau inférieur à 1 mètre cube. Aujourd'hui, nous rattrapons 20 % des communes supplémentaires qui pourront être éligibles, et les autres, comme elles sont proches des 0,80, pourront progressivement arriver à bénéficier de ces aides. Donc vous voyez, monsieur le conseiller, qu'un travail a été fait, et je salue le travail du comité de bassin et du bureau, composé d'élus, mais pas que, pour ce travail-là, mais, et vous l'avez dit dans vos conclusions, même si elles sont importantes, pour nous, ces avancées ne peuvent être que transitoires et provisoires.

La solution, nous le savons tous, c'est de construire, et notamment grâce au processus autonomie, la création de notre propre agence de l'eau Corse, non pas agence d'Etat, mais bien entendu établissement public territorial, adossé à la collectivité de Corse, qui pourra percevoir les redevances, mais au-delà, fixer les modalités et les taux des redevances, donc les recettes liées aux consommations d'eau, et qui pourra définir sa propre stratégie d'intervention et de soutien au territoire. Je vous remercie.